

«Les cyberattaques visent beaucoup les sous-traitants des banques»

SÉCURITÉ Les établissements suisses sont-ils suffisamment préparés contre le piratage? Quel effet auront les tarifs douaniers sur la place financière helvétique? Et la votation du 28 septembre, qui fera disparaître la valeur locative? Les réponses de Marianne Bourgoz, qui dirige la division de la Finma dédiée aux risques

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN RUCHE

Les cyberattaques constituent l'un des risques en hausse pour la place financière suisse, affirme la Finma dans son récent rapport de suivi des risques, publié chaque année. Les explications de Marianne Bourgoz, responsable de la division Expertise intégrée des risques, créée lors de la réorganisation menée en avril au sein du surveillant de la finance suisse.

Parmi les risques que met en exergue le rapport de la Finma, les cyberattaques semblent cibler massivement les prestataires de services pour les banques. Avec quelles conséquences? Ces sous-traitants sont-ils mieux ou moins bien préparés que les banques contre ce type d'attaque? Effectivement, les attaques visent actuellement beaucoup non pas les institutions financières elles-mêmes, mais leurs sous-traitants. Cela s'explique par la numérisation, qui rend la surface d'attaque plus grande. Mais cela



MARIANNE BOURGOZ
RESPONSABLE DE LA
DIVISION EXPERTISE
INTÉGRÉE DES RISQUES
À LA FINMA

ne signifie pas forcément que ces fournisseurs de services soient plus vulnérables. Par contre, lorsqu'un prestataire de services, par exemple informatiques, se fait attaquer, plusieurs banques ou assurances qui sont ses clients sont susceptibles d'être touchées automatiquement.

Comme ces prestataires de services ne sont pas surveillés par la Finma, comment pouvez-vous vous assurer qu'ils sont solides face aux cyberattaques? Déjà, on ne peut pas mettre tout le monde dans le même panier: certains établissements affichent davantage de maturité face à ce risque et dans leurs façons de se défendre. Les acteurs que nous surveillons – banques, assureurs ou autres types de sociétés financières – doivent vérifier que leurs prestataires ont des procédures adéquates en place et sont bien organisés. C'est un risque comme les autres que les intermédiaires financiers doivent traiter. Ce risque étant de plus en plus grand, il faut donc contrô-

ler que la gouvernance de ces sociétés est appropriée. Nous procérons aussi à des tests de résistance (stress tests) où nous coordonnons avec les assujettis des tests de pénétration et des simulations d'attaques par un ennemi (red teaming), par exemple pour les grandes banques.

Concernant les banques, votre rapport avance qu'un des principaux vecteurs de cyberattaques reste l'e-mail. On peut être assez surpris que des professionnels supposés formés et sensibilisés à ces questions se fassent encore avoir. Il ne faut pas oublier que tout le monde peut se faire attaquer, par exemple par phishing [hameçonnage], et tomber dans le panneau, même les individus les plus aguerris malheureusement.

Le risque zéro n'existe pas et les personnes à la source de ces phishings mettent en place des stratagèmes sophistiqués.

Les tarifs douaniers américains vont passer de 39 à 15% sur les produits suisses. Est-ce que cela change fondamentalement le risque que ces barrières font peser sur le système financier suisse? Par exemple en fragilisant les PME qui empruntent auprès des banques? Les analyses que nous avons effectuées sur la base de tarifs douaniers fixés à 39% ont montré que l'impact n'était pas

aussi important qu'on pourrait le penser. En effet, les institutions financières suisses sont relativement bien diversifiées et les tarifs douaniers concernent surtout les entreprises qui exportent vers les Etats-Unis. Ils n'auraient pas constitué un problème majeur, en tout cas pas à eux seuls, et passer à 15% réduit encore ce risque. Actuellement, le véritable risque découle de la complexification du monde, qui fait que les problèmes peuvent s'accumuler et provoquer un vrai choc.

Dans l'immobilier, quels effets pourrait avoir la votation du 28 septembre, qui va faire disparaître la valeur locative? D'une part, on peut s'attendre à ce que la dette hypothécaire soit réduite à l'avenir. Actuellement notre pays

affiche une dette hypothécaire parmi les plus importantes au monde par rapport au PIB, avec des prix extrêmement élevés. Réduire cette dette sera positif pour les ménages, mais se traduira aussi par moins de revenus pour les banques. L'impact principal de cette votation est le risque que si certains coûts ne sont plus déductibles, comme la dette hypothécaire ou les frais d'entretien, certains biens ne soient plus entretenus correctement et qu'ils perdent de la valeur. Or ils constituent la garantie des hypothèques. Les banques devront y être attentives. ■

INTERVIEW